### Syndicat mixte du Point Fort

#### **DECISION DE BUREAU N°2023-02**

------

### Séance du vendredi 29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à dix heures trente, le Bureau du Syndicat Mixte du Point Fort dûment convoqué le vingt-deux septembre 2023, s'est réuni à Cavigny sous la présidence de M. Laurent Pien, Président.

<u>Etaient présents</u>: M. Follain, M. Lhullier, M. Quinette, M. Javalet, M. Varin, M. Gilles, Mme Clément, Mme Hérout, M. Pien

# Etaient absents / excusés :

Nombre de membres en exercice : 9 Présents et représentés : 9 Votants : 9

## Objet : DB2023-02 - Cessions de gré à gré de véhicules

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-24 du 4 Septembre 2020 donnant délégation de pouvoirs au Bureau concernant la décision d'aliénation de gré à gré des biens mobiliers dont la valeur nette comptable est comprise entre 1 000 euros HT et 10 000 euros HT,

Attendu que le Syndicat Mixte du Point Fort est propriétaire des véhicules suivants :

### • Camion Mercedes 3335 immatriculé AM-894-NX (C12):

N° inventaire	Acquisition	Désignation	Valeur d'acquisition	VNC 31/12/2022
572	2002	Camion	82 882.00 €	0.00€
575	2002	Bras de levage	19 614.96 €	0.00€
1092	2011	Boite de vitesse	11 936.16 €	0.00€
1472	2017	Boite de vitesse	7 118.17 €	2668.17 €
TOTAL BIENS CAMION C12			121 551.29 €	2 668.17 €

# • Camion Mercedes 3335 immatriculé AM-786-NX (C14):

N°	Acquisition	Désignation	Valeur	VNC
inventaire	Acquisition		d'acquisition	31/12/2023
638	2003	Camion	82 881.60 €	0.00€
678	2003	Bras de levage	19 614.40 €	0.00€
708	2004	Déflecteur	2 156.99 €	0.00€
983	2008	Boite de vitesse	4 810.80 €	0.00€
1202	2013	Embrayage	3 976.90 €	0.00€
1380	2016	Boite de vitesse	11 770.55 €	1 473.55 €
1471	2017	Remplacement moteur	19831.75 €	4 957.75 €
	TOTAL BIE	145 042.99 €	6 431.30 €	

Vu la proposition d'achat reçue pour le camion C12, d'un montant de 5 500€, Vu la proposition d'achat reçue pour le camion C14, d'un montant de 4 000€,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau du syndicat mixte du Point Fort décide la mise en vente de gré à gré des biens ci-dessus.

Fait à Cavigny, le 29 septembre 2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : 2 9 SEP. 2023

Mis en ligne le : 2 9 SEP. 2023

Le Président, Laurent PIEN